



**MINISTRE
DE L'ÉDUCATION**

Bureau 168
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0V8

Novembre 2012

Destinataires : Directeurs généraux des divisions scolaires
Directeurs d'école (de la maternelle à la 12^e année)
Conseillers divisionnaires en musique (de la maternelle à la 12^e année)
Enseignants en musique (de la maternelle à la 12^e année)

**Objet: Demande de subvention pour le Mois de la musique au Manitoba 2012–
2013**

Mesdames, Messieurs,

Le ministère de l'Éducation du Manitoba est heureux d'appuyer le mois *Célébrer la musique au sein des écoles du Manitoba — avril 2013* avec le Programme de subvention pour le Mois de la musique au Manitoba 2012–2013. Les subventions pour le Mois de la musique au Manitoba ont pour but d'encourager les élèves à créer et à partager leur propre musique, de faciliter la collaboration entre les enseignants et les musiciens professionnels du Manitoba et d'appuyer la mise en œuvre du Cadre manitobain des résultats d'apprentissage en musique.

Nous invitons les écoles à soumettre des demandes de subvention en appui à la réalisation de projets scolaires liés au Mois de la musique au Manitoba axés sur la composition, l'écriture de chansons ou l'arrangement. Les écoles peuvent recevoir des subventions pouvant atteindre 500 \$ pour couvrir les dépenses des musiciens professionnels, selon la disponibilité des fonds.

Les écoles qui aimeraient recevoir ces subventions devront :

- organiser une expérience d'apprentissage de musique permettant aux élèves de participer à la composition, à l'arrangement ou à l'écriture de chansons, pour la période allant de janvier à avril 2013;
- axer l'expérience d'apprentissage sur les résultats d'apprentissage généraux contenus dans la section sur l'expression créative en musique du volet d'apprentissage essentiel du Cadre manitobain des résultats d'apprentissage en musique à :<www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/arts/fl1/musique/index.html>;

.../2

- utiliser les services d'un ou de plusieurs musiciens professionnels pendant la période de cette activité pour des ateliers spéciaux;
- donner une représentation à l'école ou dans la collectivité de leur composition pendant le mois *Célébrer la musique au sein des écoles du Manitoba — avril 2013*;
- remplir le formulaire de demande ci-joint, le faire signer par la direction d'école, et le retourner au plus tard le **18 janvier 2013**.

Si les demandes excèdent les fonds disponibles, la priorité sera accordée aux écoles qui n'ont jamais reçu de subventions dans le cadre de ce programme.

Si vous désirez de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web du Ministère à : <www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/arts/fl1/index.html> ou communiquer avec Julie Mongeon-Ferré, conseillère pédagogique en Éducation artistique, au 204 945-5580 ou, sans frais, au 1 800 282-8069, poste 5580, ou par courriel à : <julie.mongeon-ferre@gov.mb.ca>.

Nous espérons fortement vous compter parmi les participants.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La ministre de l'Éducation,

Original signé par

Nancy Allan

p. j.

c. c. Julie Mongeon-Ferré